

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE

Procès-verbal de la session ordinaire du Conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage, M.R.C. de Lotbinière, tenue le Mercredi 01 août 2012, à 19 h 30, au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 530, rue Principale, à Saint-Patrice-de-Beaurivage.

PRÉSENTS :	M. Lewis Camden	maire
	M. Richard Breton	conseiller poste 1
	M. Denis Toutant	conseiller poste 3
	M. Pierre Bilodeau	conseiller poste 4
	Mme Louise Lefèbvre Vail	conseillère poste 5
ABSENTS :	M. Richard Lefebvre	conseiller poste 2
	M Jacques Chabot	conseiller poste 6

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent, Monsieur Frédéric Desjardins, Directeur général et Secrétaire-Trésorier.

ORDRE DU JOUR

- 1. MOT DE BIENVENUE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 JUILLET ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 09, 23 ET 24 JUILLET 2012.**
- 4. CORRESPONDANCES**
 - a) Carrefour jeunesse-emploi Lotbinière | Remerciement
 - b) Ministère de l’Éducation, du loisir et des sports | Projet de réfection du terrain de balle-molle
 - c) Le Service d’achat pour les municipalités | Le rendez-vous SAM
 - d) Le ministre de la Sécurité publique | Publication La Sécurité Incendie au Québec
 - e) Ministre délégué aux Transports | Confirmation d’une subvention de 25 000\$ pour l’amélioration du réseau routier municipal
 - f) Ministre délégué aux Transports | Confirmation d’une subvention de 8 000\$ pour l’amélioration du réseau routier municipal
 - g) Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire | Confirmation d’une subvention de 9 000\$ pour des travaux de revitalisation
 - h) Ministère de la Famille et des Aînés | Programme de soutien à des projets issus des communautés en matière de conciliation Travail-Famille
- 5. CONSEIL MUNICIPAL**
- 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - a) Dépôt des indicateurs de gestion 2011
 - b) Inscription du Directeur général et secrétaire-trésorier à la formation gestion financière municipale offerte par la Fédération Québécoise des Municipalités du Québec
 - c) Avis de motion | Règlement décrétant l’achat de l’immeuble sis au 486, rue Principale à Saint-Patrice-de-Beaurivage, lot 4 449 595, d’une superficie de 1 297.9 mètres carrés un emprunt de 64 060\$
 - d) Mandat de préparation du contrat d’acquisition de l’immeuble du lot 4 449 595, sis au 486, rue Principale à Saint-Patrice-de-Beaurivage propriété de la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Beauce
 - e) Autorisation d’accès par téléphone, par fax, par la poste ou par rendez-vous aux services et programmes de l’Agence du revenu du Canada
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- a) Achat de mousse pour le Service des incendies
- b) Nomination d'un officier du service des incendies à titre de représentant en charge des opérations du service des incendies lors de sinistres en l'absence du directeur
- c) Autorisation budgétaire pour la pratique annuelle des pompiers

8. VOIRIE MUNICIPALE

- a) Remboursement de la garantie déposée par l'entreprise Innovation routière REFCON inc. dans le cadre des travaux de réfection de la fondation par concassage de la route Ross
- b) Autorisation de paiement de la facture – décompte progressif no 2 à l'entreprise Innovation routière REFCON inc. dans le cadre des travaux de réfection de la fondation par concassage de la route Ross
- c) Travaux d'amélioration routière | chemins du rang St-Charles, du rang Belfast et rang Petit-Lac Nord

9. RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE L'EAU

- a) Adoption du Règlement abrogeant le Règlement 113-99 relatif à l'utilisation extérieure de l'eau provenant d'aqueduc public

10. TRAITEMENT DES EAUX USÉES

11. DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET INDUSTRIEL

12. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

13. SPORT, LOISIR ET CULTURE

- a) Demande du club de balle les Fighting Irish pour utiliser le terrain de balle et ses installations

14. BIBLIOTHÈQUE

15. OMH DE BEAURIVAGE

16. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

17. DIVERS

- a) Adhésion à l'Agence régionale de la mise en valeur des forêts privées de la Chaudière
- b) Changement de dénomination de la route Belfast
- c) Autorisation de frais de représentation pour le Souper bénéfice au profit de la Corporation de solidarité en sécurité alimentaire de Lotbinière

18. ADOPTION DES COMPTES

19. MRC DE LOTBINIÈRE

- a) Rapport du Maire

20. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue.

RÉSOLUTION 1012-01-08-2012

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 AOÛT 2012

L'ouverture de la séance ordinaire du 01 août 2012 est proposée par le conseiller Richard Breton à 19h30.

RÉSOLUTION 1013-01-08-2012

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Bilodeau et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la session ordinaire du 01 août 2012 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 1014-01-08-2012

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 JUILLET ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 09, 23 ET 24 JUILLET 2012

Il est proposé par le conseiller Richard Breton et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 03 juillet et des séances extraordinaires du 09, 23 et 24 juillet 2012 tels que rédigés et transcrits au « Livre des procès-verbaux des délibérations ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 1015-01-08-2012

INSCRIPTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE TRÉSORIER À LA FORMATION GESTION FINANCIÈRE MUNICIPALE OFFERTE PAR LA FQM

Attendu que la Fédération Québécoise des municipalités du Québec offre une formation qui vise à permettre aux gestionnaires municipaux à mieux comprendre leurs rôles, leurs obligations et leurs pouvoirs en matière de gestion municipale en plus de se familiariser avec des pratiques performantes dans la réalisation de la planification financière;

Attendu que cette formation se détaille à 265\$ plus les taxes et qu'elle s'offrira en Chaudière-Appalaches à Saint-Lazare, le 13 octobre prochain;

Il est proposé par le conseiller Richard Breton
et résolu unanimement

D'autoriser l'inscription du directeur général et secrétaire-trésorier à la formation Gestion financière municipale offerte par la Fédération québécoise des Municipalités du Québec au coût de 265\$ plus les taxes et le remboursement des frais afférents;

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 13000 454 Gestion administrative et financière – Formation et perfectionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 1016-01-08-2012

MANDAT DE PRÉPARATION DU CONTRAT D'ACQUISITION DE L'IMMEUBLE DU LOT 4 449 595, SIS AU 486, RUE PRINCIPALE À SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE PROPRIÉTÉ DE LA CAISSE DESJARDINS DE LA NOUVELLE-BEAUCE

Attendu que la Municipalité Saint-Patrice-de-Beaurivage s'est engagé par la résolution no 1007-23-07-2012 a signé la promesse de vente de l'immeuble sis au 486, rue Principale à Saint-Patrice-de-Beaurivage propriété de la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Beauce;

Attendu qu'un mandat de préparation d'un contrat d'acquisition est nécessaire;

Il est proposé par le conseiller Louise Vail
et résolu unanimement

Que l'on mandate maître Guy Lessard, notaire, à préparer le contrat d'acquisition de l'immeuble du lot 4 449 595, sis au 486, rue Principale à Saint-Patrice-de-Beaurivage propriété de la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Beauce;

Que soit autorisée une dépenses de 2000.00\$ plus les taxes;

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 03 10040 000 – Immobilisation – Achat Caisse Desjardins

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 1017-01-08-2012

AUTORISATION D'ACCÈS PAR TÉLÉPHONE, PAR FAX, PAR LA POSTE OU PAR RENDEZ-VOUS AUX SERVICES ET PROGRAMMES DE L'AGENCE DU REVENU DU CANADA

Attendu que la Municipalité doit désigner une personne qui sera autorisée à accéder aux services et programme de l'Agence du Revenu du Canada;

Il est proposé par le conseiller Denis Toutant
Et résolu unanimement

D'autoriser, sans restriction d'accès et pour une durée indéterminée, Monsieur Frédéric Desjardins, Directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité à accéder aux services et programmes de l'Agence du revenu du Canada;

Que le Maire, Monsieur Lewis Camden soit autorisé à signer, au nom du Conseil le formulaire RC-59 à titre de représentant de la Municipalité afin que l'Agence du revenu du Canada puisse traiter avec la personne désignée ci-haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 1017-01-08-2012

AUTORISATION D'ACCÈS PAR TÉLÉPHONE, PAR FAX, PAR LA POSTE OU PAR RENDEZ-VOUS AUX SERVICES ET PROGRAMMES DE L'AGENCE DU REVENU DU CANADA

Attendu que la Municipalité doit désigner une personne qui sera autorisée à accéder aux services et programme de l'Agence du Revenu du Canada;

Il est proposé par le conseiller Denis Toutant
et résolu unanimement

D'autoriser, sans restriction d'accès et pour une durée indéterminée, Monsieur Frédéric Desjardins, Directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité à accéder aux services et programmes de l'Agence du revenu du Canada;

Que le Maire, Monsieur Lewis Camden soit autorisé à signer, au nom du Conseil le formulaire RC-59 à titre de représentant de la Municipalité afin que l'Agence du revenu du Canada puisse traiter avec la personne désignée ci-haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 1018-01-08-2012

ACHAT DE MOUSSE POUR LE SERVICE DES INCENDIES

Attendu que le Service des incendies de la Municipalité doit s'assurer d'avoir une quantité adéquate de mousse à sa disposition pour des fins d'intervention nécessitant son utilisation;

Attendu que l'entreprise l'Arsenal inc. détaille l'unité de 5 gallons de mousse Silvex plus Classe A à 84.00\$ l'unité plus les taxes;

Attendu que des frais de transport sont à prévoir;

Il est proposé par le conseiller Pierre Bilodeau
et résolu unanimement

D'autoriser l'achat de 4 unités de 5 gallons de mousse Silvex plus Classe A au coût de 84.00\$ pour un total de 336.00\$ plus les taxes.

De prévoir des frais de transport de quelques 70.00\$ plus les taxes pour la livraison des gallons de mousse.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 22000 999 – Protection contre les incendies – Autres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 1019-01-08-2012

NOMINATION D'UN OFFICIER DU SERVICE DES INCENDIES À TITRE DE REPRÉSENTANT EN CHARGE DES OPÉRATIONS DU SERVICES DES INCENDIES LORS DE SINISTRES EN L'ABSENCE DU DIRECTEUR

Attendu que le Service des incendies de la Municipalité doit désigner des officiers aptes à agir à titre de représentants en charge des opérations du Service des incendies lors de sinistres en l'absence du Directeur Yves Bilodeau;

Attendu que l'officier en charge des opérations du Service des incendies lors d'une intervention est le premier répondant arrivé sur les lieux;

Attendu que l'officier désigné lors d'un sinistre demeure la seule autorité sur les lieux d'un sinistre jusqu'à l'extinction complète du feu;

Attendu que l'officier désigné aura lors des opérations du Service des incendies les mêmes pouvoirs et responsabilités que le Directeurs tel que lui confère le règlement no 076-96 – Règlement concernant l'établissement d'un service de la protection contre l'incendie;

Attendu que les officiers Olivier Bilodeau, Christian Laplante et Daniel Chabot ont tous été désignés et peuvent agir à titre de responsables des opérations du Service des incendies lors de sinistres en l'absence du Directeur Yves Bilodeau.

Attendu que le pompier Christian Bilodeau a complété et réussi avec succès la formation Officier non-urbain;

Il est proposé par le conseiller Denis Toutant
et résolu unanimement

D'autoriser l'officier Christian Bilodeau à agir à titre de responsable des opérations du Services des incendies lors de sinistres en l'absence du Directeur Yves Bilodeau.

Que les «attendu que» fassent parties de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 1020-01-08-2012

AUTORISATION BUDGÉTAIRE POUR LA PRATIQUE ANNUELLE DES POMPIERS

Attendu que le Service des incendies de Saint-Patrice-de-Beaurivage procède annuellement à une pratique générale;

Attendu que cette pratique annuelle est prévue en septembre 2012;

Il est proposé par le conseiller Pierre Bilodeau
et résolu unanimement;

Que l'on autorise la tenue d'une pratique annuelle intensive des pompiers du Service des incendies en septembre 2012;

Que l'on autorise un montant de mille cent trente-quatre dollars (1134.00\$) pour le temps des hommes, réparti de la façon suivante soit dix-sept (17) pompiers à quatre (4) heures chacun au taux horaire de seize dollars soixante-neuf (16,69\$);

Que l'on autorise un montant de trois cent dollars (345\$) taxes incluses et le pourboire à titre d'allocation de repas;

Que les fonds nécessaires à cette opération soient puisés à même le poste budgétaire-Protection contre l'incendie – Salaire et 02 22000 610 – Aliments et breuvage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 1021-01-08-2012

REMBOURSEMENT DE LA GARANTIE DÉPOSÉE PAR L'ENTREPRISE INNOVATION ROUTIÈRE REFCO INC. DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA FONDATION PAR CONCASSAGE DE LA ROUTE ROSS

Attendu que l'entreprise a joint, à sa soumission, tel que l'exigeait le document d'appel d'offre un chèque visé en guise de garantie d'une valeur de 19 421.23\$ soit 10% du prix soumissionné pour le contrat;

Attendu que la Municipalité doit rembourser ce montant une fois les travaux terminés;

Attendu que l'entreprise a terminé les travaux et quitté le chantier le 11 juillet 2012;

Il est proposé par le conseiller Louise Vail
et résolu unanimement

D'autoriser le remboursement du montant de 19 421.23\$ à l'entreprise Innovation routière REFCO inc. du 106B, rue Western à Sutton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 1022-01-08-2012

AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE – DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 2 À L'ENTREPRISE INNOVATION ROUTIÈRE REFCO INC. DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA FONDATION PAR CONCASSAGE DE LA ROUTE ROSS

Attendu que les travaux relatifs au contrat de réfection de la route Ross sont terminés;

Attendu que l'entreprise Innovation routière REFCO inc. a déposé une facture de 58 567.00\$ plus les taxes dont le montant représente les travaux réalisés du 29 juin au 11 juillet 2012;

Attendu que cette facture vient clore le décompte relatif au contrat cité plus haut représentant l'ensemble des travaux effectués;

Attendu que la Municipalité doit retenir 10% de la valeur totale du contrat, soit 23 515.52\$ avant taxes (235 155.16 x 10%) pendant les douze mois suivant la réception provisoire des travaux en guise de garantie;

Attendu que l'entreprise Innovation routière REFCO inc. s'engageait à créditer à la Municipalité les coûts de l'analyse granulométrique réalisée le 9 mai 2011 au montant de 5200.00\$ plus les taxes;

Attendu que la Municipalité a dû à ses frais assurer la direction de l'épandage de la pierre d'amendement et du gravier MG-20 au coût de 5 967.00\$;

Attendu que la Municipalité a procédé à l'embauche de la firme Inspect-Sol pour effectuer l'analyse granulométrique du pulvérisat et à la vérification de la compacité une fois les travaux réalisés au montant de 3541.35 plus les taxes;

Attendu que ces frais, comme mentionné au devis général de l'appel d'offres, incombent à l'entrepreneur Innovation routière REFCON inc.;

Attendu que le solde à payer s'élève à 20 343.13\$ plus les taxes (58 567.00\$-23 515.52\$-5 200.00\$-3 541.35\$-5 967.00\$)

Il est proposé par le conseiller Denis Toutant
et résolu unanimement

D'autoriser le paiement du solde au montant de 20 343.13\$ plus les taxes à l'entreprise Innovation routière REFCON inc. du 106B, rue Western à Sutton;

Que les «attendu que» fassent parties intégrantes de la résolution.

Que les fonds nécessaires à cette dépenses soient puisés à même le poste budgétaire 03 10035 000 – Programmation TECQ | route Ross.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 1023-01-08-2012

TRAVAUX D'AMÉLIORATION ROUTIÈRE | CHEMINS DU RANG ST-CHARLES, DU RANG BELFAST ET RANG PETIT-LAC NORD

Attendu que dans le cadre de sa planification annuelle la Municipalité a prévu réaliser des travaux d'amélioration dans les chemins du rang St-Charles, du rang Belfast et du rang Petit-Lac-Nord ;

Attendu que le budget disponible pour la réalisation de ces travaux est de 69 150\$ taxes incluses ;

Il est proposé par le conseiller Richard Breton
et résolu unanimement

D'autoriser un montant de 69 150\$ taxes incluses pour la réalisation, en régie interne, des travaux d'amélioration dans les chemins du rang St-Charles, du rang Belfast et du rang Petit-Lac-Nord.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 03 10029 000 – Immobilisation - Programmation voirie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 1024-01-08-2012

RÈGLEMENT NO 246-2012 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 113-99 RELATIF À L'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU PROVENANT D'AQUEDUC PUBLIQUE

Attendu que la Municipalité a adopté le 4 juin 2012 le règlement 247-2012 établissant les normes d'utilisation de l'eau potable proposé par la Stratégie Québécoise d'économie d'eau potable ;

Attendu que le règlement 113-99 relatif à l'utilisation extérieure de l'eau provenant d'aqueduc publique était en vigueur;

Attendu qu'il est convenu d'éviter toute disposition réglementaire incompatible;

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 03 juillet 2012 afin d'abroger le règlement no 113-99 ;

Il est proposé la conseillère Louise Vail
et unanimement résolu

Que le présent projet de règlement soit adopté.

**RÈGLEMENT NO 247-2012 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 113-99
RELATIF À L'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU PROVENANT
D'AQUEDUC PUBLIQUE**

ARTICLE 1. ABROGATION

Le Règlement 113-99 relatif à l'utilisation extérieure de l'eau provenant d'aqueduc public **est abrogé.**

ARTICLE 2. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi à 00h01 le 02 août 2012.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 1025-01-08-2012
DEMANDE DU CLUB de BALLE LES FIGHTING IRISH POUR
UTILISER LE TERRAIN DE BALLE ET SES INSTALLATIONS**

Attendu que le Club de balle Les Fighting Irish de Saint-Patrice-de-Beaurivage a déposé une demande d'autorisation pour utiliser le terrain de balle et ses installations les 10, 11 et 12 août prochain pour l'organisation de la 5^e édition de leur tournoi de balle;

Il est proposé par le conseiller Richard Breton
et résolu unanimement

Que l'on autorise le Club de balle Les Fighting Irish de Saint-Patrice-de- à utiliser le terrain de balle et ses installations les 10, 11 et 12 août prochain pour l'organisation de la 5^e édition de leur tournoi de balle.

Que le Club de balle Les Fighting Irish s'engage à remettre en état le terrain de balle et ses installations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 1026-01-08-2012
ADHÉSION À L'AGENCE RÉGIONALE DE LA MISE EN VALEUR DES
FORÊTS PRIVÉES DE LA CHAUDIÈRE**

Attendu que l'Agence a pour mission d'orienter et de développer la mise en valeur de la forêt privée de son territoire;

Attendu que l'adhésion permet à la Municipalité d'obtenir de l'information en lien avec le milieu forestier;

Attendu que la contribution annuelle s'élève à 25.00\$;

Il est proposé par le conseiller Richard Breton
et résolu unanimement

D'autoriser la dépense relative au frais de cotisation au montant de 25.00\$ à l'Agence régionale de la mise en valeur des forêts privées de la Chaudière.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 19000 494 – Autres – Cotisation et association.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 1027-01-08-2012

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION DU CHEMIN BELFAST

Attendu que la Municipalité changera la dénomination du chemin Belfast par la dénomination «route de l'énergie verte»;

Attendu que cette modification vise à mettre fin à la confusion existant entre deux axes routiers de la Municipalité soit le chemin Belfast et le rang Belfast;

Attendu que la Municipalité doit transmettre le changement de dénomination à la Commission toponymique du Québec;

Attendu que la Municipalité devra procéder au changement des plaques toponymiques au coût de 60.00\$ plus les taxes;

Il est proposé par le conseiller Denis Toutant
et résolu unanimement

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Frédéric Desjardins, à transmettre le changement de dénomination du chemin Belfast par la dénomination «route de l'énergie verte» à la Commission toponymique du Québec ;

De faire le nécessaire afin d'informer les résidents concernés par le changement de nom de rue;

D'autoriser un montant de 60.00\$ plus les taxes pour la production et l'achat de nouvelles plaques toponymiques;

Que les fonds nécessaires à cette dépenses soient puisés à même le poste budgétaire 0235000645 – Circulation et Stationnement – Signalisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 1028-01-08-2012

AUTORISATION DE FRAIS DE REPRÉSENTATION POUR LE SOUPER BÉNÉFICE AU PROFIT DE LA CORPORATION DE SOLIDARITÉ EN SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DE LOTBINIÈRE

Attendu que la Corporation de solidarité en sécurité alimentaire de Lotbinière (COSSAL) tiendra son Souper-bénéfice dimanche le 30 septembre prochain à titre de campagne de financement;

Attendu que la COSSAL tient un point de service pour la livraison de paniers dans le cadre de sa distribution alimentaire bi mensuelle à Saint-Patrice-de-Beaurivage;

Il est proposé par la conseillère Louise Vail
et résolu unanimement

D'autoriser l'achat de billets – Souper et soirée au coût de 75.00\$ et défrayer les frais de déplacement pour le Souper bénéfice au profit de la COSSAL le 30 septembre prochain.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 11000 610 Aliments et breuvages et le poste budgétaire 02 11000 310 Frais de déplacement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES COMPTES
RÉSOLUTION 1029-01-08-2012

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLERRICHARD BRETON, ET RÉSOLU QUE LES COMPTES ET LES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES DÉJÀ PAYÉS AINSI QUE LES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE JUILLET 2012 SOIT ACCEPTÉS ET QUE LE MAIRE ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER SOIENT AUTORISÉS À SIGNER LES CHÈQUES POUR UN TOTAL DE :

LES COMPTES DU MOIS DE JUILLET 2012 ONT ÉTÉ VÉRIFIÉS PAR LE CONSEILLER , RICHARD BRETON ET LE MAIRE, LEWIS CAMDEN.

466 851.33 \$

COMPTES À PAYER POUR JUILLET 2012		
ENTREPRISES	DESCRIPTION	MONTANT
PG SOLUTIONS	CRÉDIT SUR CONTRAT D'ENTRETIEN POUR PAIE PARU DANS APPROBATION DES COMPTES AVRIL-MAI-JUIN 2012 FACT. CESA08466	(804.83) \$
COOP ST-PATRICE	ÉTAT COMPTE JUIN 2012	4 944.81 \$
LE RÉSEAU MOBILITÉ PLUS	TÉLÉAVERTISSEURS POMPIERS FACT. 203517	151.82 \$
ENVIRONEX	ÉCHANTILLONS D'EAUX USÉES FACT. QC19933	143.14 \$
STÉPHANE CAUX	TRANSPORT POUR MG112 ET MG20 POUR TRAVAUX ROUTE ROSS FACT. 180 ET RÉS. 944-04-06-2012	3 105.98 \$
SOLUTIONS GA	ACHAT D'UNE CARTOUCHE D'ENCRE NOIRE FACT. 101440 ET BON COMMANDE 80.47	80.47 \$
ESSOR	AVENANT POUR ASSURANCE POUR FÊTE NATIONALE FACT. 221449 ET RÉS. 919-07-05-2012	817.50 \$
DÉBOSELAGE GUY VAILLANCOURT ENR.	PEINTURE CAMION INCENDIE VOLVO ET RÉPARATIONS DE LUMIÈRES FACT. 2966 ET RÉS. 856-02-04-2012	6 843.11 \$
MRC DE LOTBINIÈRE	ACHAT DE PERMIS DE CONSTRUCTION FACT. 16510 ET BON COMMANDE 362	49.12 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES	QUOTE-PART POUR MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR PAIEMENT DU 1 SEPTEMBRE 2012	10 372.92 \$
MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART ENFOUISSEMENT PAIEMENT DU 30 AOÛT 2012	3 549.55 \$
MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART ÉVALUATION PAIEMENT DU 30 AOÛT 2012	3 055.46 \$
LES SOUDURES BEAURIVAGE INC.	RÉPARATIONS TERRAIN LOISIR FACT. 1687	22.48 \$
RAY-CAR	ACHAT DE PIERRE D'AMENDEMENT POUR ROUTE ROSS FACT. 0202-07684 ET RÉS. 973-26-06-2012	5 271.76 \$
RAY-CAR	ACHAT DE PIERRE D'AMENDEMENT POUR ROUTE ROSS ET INTERSECTION RANG STE-HÉLENE FACT. 0202-07621 ET RÉS. 943-04-06-2012	6 670.74 \$

L.P. TANGUAY LTÉE	ACHAT DE CHLORE ET CRÉDIT SUR CONTENANTS VIDES FACT. 90367	(72.32) \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	4 AVIS DE MUTATIONS FACT. 201201602854	12.00 \$
ELECTRICITÉ N.C. INC.	RÉPARATIONS TÉLÉPHONE CASERNE INCENDIE FACT. 2529 ET BON COMMANDE 543	68.99 \$
MRC DE LOTBINIÈRE	FACTURATION POUR LE SERVICE D'URBANISME DU 1 JANVIER U 30 JUIN 2012 FACT. 16525 ET RÉS. 536-04-07-2011	3 431.83 \$
TRANSPORT YVON CAUX & FILS INC.	TRANSPORT POUR MATÉRIEL ROUTE ROSS FACT. 5987 ET RÉS. 944-04-06-2012	2 306.18 \$
TRANSPORT YVON CAUX & FILS INC.	TRANSPORT POUR MATÉRIEL ROUTE ROSS FACT. 5976 ET RÉS. 944-04-06-2012	920.36 \$
TRANSPORT YVON CAUX & FILS INC.	TRANSPORT POUR MATÉRIEL ROUTE ROSS FACT. 5978 ET RÉS. 944-04-06-2012	2 316.03 \$
TRANSPORT YVON CAUX & FILS INC.	TRANSPORT POUR MATÉRIEL ROUTE ROSS FACT. 5980 ET RÉS. 944-04-06-2012	1 626.41 \$
EXCAVATION J.V. SYLVAIN INC.	TRANSPORT POUR MATÉRIEL ET CAMIONS POUR ROUTE ROSS FACT.JV27 ET RÉS. 944-04-06-2012	4 276.94 \$
JACQUES FRIGAULT	TRANSPORT POUR MATÉRIEL ROUTE ROSS FACT. 4313 ET RÉS. 944-04-06-2012	1 351.12 \$
BÉTON LAURIER	TRANSPORT POUR MATÉRIEL ROUTE ROSS FACT. 33436 ET RÉS. 944-04-06-2012	1 657.28 \$
TRANSPORT VINCENT SYLVAIN INC.	TRANSPORT POUR MATÉRIEL ET CAMIONS POUR ROUTE ROSS FACT. 1050 ET RÉS. 944-04-06-2012	3 534.00 \$
VINCENT SYLVAIN TRANSPORT-EXCAVATION	TRANSPORT POUR MATÉRIEL ET CAMIONS POUR ROUTE ROSS FACT. 1036 ET RÉS. 944-04-06-2012	2 565.18 \$
BÉTON LAURIER	TRANSPORT POUR MATÉRIEL ROUTE ROSS FACT. 33404 ET RÉS. 944-04-06-2012	1 394.25 \$
LES EXCAVATIONS B.G. BILODEAU INC.	TRANSPOT POUR MATÉRIEL ROUTE ROSS ET CAMION FACT. 18608 ET RÉS. 944-04-06-2012	1 884.18 \$
LES TRANSPORTS B.G. BILODEAU INC.	TRANSPORT POUR MATÉRIEL ROUTE ROSS FACT. 4731 ET RÉS. 944-04-06-2012	788.88 \$
LES TRANSPORTS B.G. SENC	TRANSPORT POUR MATÉRIEL ROUTE ROSS FACT. 4513 ET RÉS. 944-04-06-2012	926.83 \$
STÉPHANE CAUX	TRANSPORT POUR MATÉRIEL ROUTE ROSS FACT. 181 ET RÉS. 944-04-06-2012	2 976.10 \$
TRANSPORT YVON CAUX & FILS INC.	TRANSPORT POUR MATÉRIEL ROUTE ROSS FACT. 5988 ET RÉS. 944-04-06-2012	1 857.20 \$
TRANSPORT YVON CAUX & FILS INC.	TRANSPORT POUR MATÉRIEL ROUTE ROSS FACT. 5986 ET RÉS. 944-04-06-2012	2 328.93 \$

DENIS DESJARDINS	79 HEURES DE TRAVAIL SUR ROUTE ROSS POUR AIDE RÉCEPTION PIERRE AMENDEMENT ET AIDE RÉCEPTION POUR MG20 FACT. 9 JUILLET 2012 ET RÉS. 944-04-06- 2012	1 185.00 \$
C.C. CHABOT INC.	APPEL DE SERVICE POUR RÉPARATIONS URINOIR FACT. 17214 ET BON COMMANDE 547	63.24 \$
DENIS DESJARDINS	21 HEURES DE TRAVAIL POUR FOSSÉS ROUTE ROSS FACT. 10ET 11 JUILLET 2012 ET BON COMMANDE 545	315.00 \$
LES SOUDURES BEAURIVAGE INC.	SOUDURE SUR POTEAUX DE SIGNALISATION FACT. 1736	11.50 \$
DANIEL CHOUINARD	TRANSPORT POUR MATÉRIEL ROUTE ROSS FACT. 1048 ET RÉS. 944-04-06-2012	2 678.25 \$
ECOVERDURE	2E ENGRAIS GRANULAIRE SUR TERRAIN SOCCER FACT. 3126 ET RÉS. 875-02-04-2012	137.19 \$
EXCAVATION J.V. SYLVAIN INC.	EXCAVATRICE POUR TRAVAIL ROUTE ROSS 0-11 JUILLET 2012 FACT. JV28 ET RÉS. 944-04-06- 2012	2 529.45 \$
VINCENT SYLVAIN TRANSPORT- EXCAVATION	TRANSPORT POUR MATÉRIEL ROUTE ROSS FACT. 1038 ET RÉS. 944-04-06-2012	1 681.51 \$
TRANSPORT VINCENT SYLVAIN INC.	TRANSPORT POUR MATÉRIEL ROUTE ROSS FACT. 1051 ET RÉS. 944-04-06-2012	1 681.51 \$
DISTRIBUTIONS R.J.B. INC.	ACHAT DE PAPIER TOILETTE ET ESSUIE-MAIN POUR SALLE MUNICIPALE FACT. 20522 ET BON COMMANDE 301	174.72 \$
IMPRIXME	1E FACTURE POUR TRAVAIL SITE WEB FACT. 1066 ET RÉS. 851-02-04-2012	862.31 \$
LES ÉDITIONS DE COURBERON	PRODUCTION BULLETIN MUNICIPAL JUILLET 2012 FACT. 0495	120.72 \$
DURA-LIGNES INC.	LIGNAGE DE RUES ET ROUTES MUNICIPALES FACT. 6105-005877 ET RÉS. 906-07-05-2012	3 739.28 \$
DICOM EXPRESS	TRANSPORT PRODUITS CHIMIQUES FACT. 22702792	19.21 \$
ARÉO-FEU	ACHAT DE RUBAN ROUGE ZONE INTERDITE INCENDIE FACT. 209234 ET BON COMMANDE 130295	39.85 \$
T.R. LÉTOURNEAU INC.	TRANSPORT POUR MATÉRIEL ROUTE ROSS FACT. 2012-49 ET RÉS. 944-04-06-2012	1 303.49 \$
GERVAIS BOUCHER ET FILS INC.	TRANSPORT MATÉRIEL ROUTE ROSS FACT. 31 ET RÉS. 944-04-06- 2012	1 229.94 \$
GERVAIS BOUCHER ET FILS INC.	TRANSPORT MATÉRIEL ROUTE ROSS FACT. 25 ET RÉS. 944-04-06- 2012	2 788.19 \$
FERME J.R. GRENIER	TRANSPORT MATÉRIEL ROUTE ROSS FACT.0607 ET RÉS. 944-04- 06-2012	4 298.98 \$

ACCOMODATION CYBELAIR	ETAT COMPTE JUIN 2012; ACHAT CAFÉ, SERVIETTES DE TABLE ET COUTEAUX \$16.75;ESSENCE CAMION BLEU: \$175.44;ESSENCE CAMION BEIGE: \$205.77;ESSENCE ET ACHAT EAU POMPIER: \$218.63	616.59 \$
JOHN MEUNIER	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES POUR ANALYSE D'EAU POTABLE ET EAUX USÉES FACT. 12003833 ET RÉS. 988-03- 07-2012	746.50 \$
EXTINCTEUR STE- MARIE INC.	REPLISSAGE BONBONNES FACT. 8128	95.24 \$
ANDRÉ THIBAUT	TRANSPORT MATÉRIEL ROUTE ROSS FACT. 000105 ET RÉS. 944- 04-06-2012	1 088.13 \$
CARRIÈRE LÉVISIENNE INC.	ACHAT DE 7905.74 TONNES MG- 20 ROUTE ROSS FACT. 560 ET RÉS. 963-21-06-2012	88 532.95 \$
AUTO CRÉATION ES	INSTALLATION D'AUTOCOLLANTS SIGNALÉTIQUES POUR VÉHICULES D'URGENCE SERVICE DES INCENDIES FACT. 5615 ET RÉS. 905-07-05-2012	1 637.24 \$
LES EXCAVATIONS B.G. BILODEAU INC.	TRANSPORT MATÉRIEL ET HEURES PELLE ET CAMIONS ROUTE ROSS FACT. 18626 ET RÉS. 944-04-06-2012	14 842.30 \$
LES TRANSPORTS B.G. BILODEAU INC.	TRANSPORT MATÉRIEL ET HEURES CAMION ROUTE ROSS FACT. 4735 ET RÉS. 944-04-06- 2010	3 962.33 \$
LES TRANSPORTS B.G.SENC	TRANSPORT MATÉRIEL ET HEURES CAMION ROUTE ROSS FACT. 4517 ET RÉS. 944-04-06- 2010	4 114.63 \$
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY	HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR DOSSIER ROUTE ROSS FACT. 87830 ET BON COMMANDE 510	454.50 \$
CORPORATE EXPRESS	ACHAT DE PAPETERIE FACT. 30643471 ET BON COMMANDE 310	390.61 \$
3094-7675 QUÉBEC INC.	TRANSPORT MATÉRIEL ROUTE ROSS FACT. 158 ET RÉS. 944-04- 06-2012	641.71 \$
9137-0452 QUÉBEC INC.	TRANSPORT MATÉRIEL ROUTE ROSS FACT. 41 ET RÉS. 944-04-06- 2012	614.16 \$
L.P. TANGUAY LTÉE	ACHAT DE CHLORE FACT. 90542 ET BON COMMANDE 305	108.31 \$
INSPÉC-SOL	VÉRIFICATION DES TRAVAUX D'AMENDÉMENT POUR ROUTE ROSS FACT.144552 ET RÉS. 910- 07-05-2012	4 071.67 \$
ELECTRICITE NC INC.	RÉPARATION TÉLÉPHONE CASERNE INCENDIE FACT. 2559 ET BON COMMANDE 2559	130.91 \$
SIGNALISATION LÉVIS	ACHAT 2 PANNEAUX POUR ECO- CENTRE ANNONÇANT L'INTERDICTION DE DISPOSER DES DÉCHETS SUR LE SITE SOUS PEINE D'AMENDE FACT.	69.67 \$

	37658 ET RÉ. 994-03-07-2012	
TELUS	FACTURE MENSUELLE POUR CELLULAIRES FACT. 14 JUILLET 2012	137.37 \$
ESSOR ASSURANCES	CRÉDIT SUR ANNULATION POLICE D'ASSURANCE SUR ROULOTTE DOMESTIQUE 1995 FACT. 0322959 ET FAX DU 10 AVRIL ET 10 JUILLET 2012	(59.85) \$
EXTINCTEUR STE-MARIE INC.	REPLISSAGE BONBONNES FACT. 8143	71.65 \$
MRC DE LOTBINIÈRE	COMMANDE DE 4 CERTIFICATS D'AUTORISATION FACT. 16537	18.91 \$
DICOM EXPRESS	TRANSPORT POUR ENVOI RÉPARATION RADIO CHEZ NOVICOM POUR POMPIERS FACT. 22902857	28.70 \$
TRANSPORT C. BERNIER INC.	TRANSPORT MATÉRIEL ROUTE ROSS FACT. 3436 ET RÉ.944-04-06-2012	1 076.95 \$
ENTREPRISES F.M. PÉPIN INC.	DÉBROUSSAILLAGE DES FOSSÉS FACT. 2108 ET RÉ. 861-02-04-2012	7 260.10 \$
ARÉO-FEU	ACHAT DE 4 VISIÈRES POUR CASQUES POMPIERS FACT. 209683 ET BON COMMANDE 130296	273.60 \$
LES ENTREPRISES LÉVISIENNES	TRAVAUX DE RAPIÉCAGE MANUEL FACT. 17711 ET RÉ. 983-03-07-2012	4 155.86 \$
LES EXCAVATIONS B.G. BILODEAU INC.	TRAVAUX EMPIERREMENT RIVIÈRE BEAURIVAGE FACT. 18630 ET RÉ. 964-21-06-2012 ET RÉ. 981-03-07-2012	1 335.86 \$
LES EXCAVATIONS B.G. BILODEAU INC.	RÉPARATIONS URGENTES RANG PETIT LAC FACT. 18631 ET RÉ. 865-04-2012	86.23 \$
TRANSPORTS GÉRARD NADEAU & FILS INC.	NIVELAGE ROUTE ROSS FACT. 17479 ET RÉ. 988-03-07-2012	232.83 \$
PUBLICATIONS CCH LTÉE	RENOUVELLEMENT POUR RÈGLEMENTS DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC DU 01-09-2012 AU 01-09-2013	421.05 \$
FRÉDÉRIC DESJARDINS	REMBOURSEMENT POUR ACHAT DE TIMBRES, POUR STATIONNEMENT CONGRÈS ADMQ ET ACHAT DE MATÉRIEL POUR TROUSSE DE PREMIERS SOINS	72.48 \$
	TOTAL:	242 512.93 \$

PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES POUR JUILLET 2012		
ENTREPRISES	DESCRIPTION	MONTANT
HYDRO-QUÉBEC	CONTRAT 3001 95939 516, AV. DU CENTENAIRE FACT. 621700785214 ET CHARGE DATÉE DU 4 JUIN 2012 \$34.43 ET VOIR ADAPTION DES COMPTES DU 7 MAI 2012 (CRÉDIT \$42.05) ET	(7.62) \$

	ADOPTION DES COMPTES DU MOIS DE JUIN 2012	
HYDRO-QUÉBEC	CONTRAT 3001 95942 RUE PRINCIPALE FACT. 673000958122 ET PAIEMENT LE 13 JUILLET 2012	44.12 \$
HYDRO-QUÉBEC	CONTRAT 3003 22961 RUE DE LA FABRIQUE FACT. 631600772436 ET PAIEMENT LE 3 JUILLET 2012	1 798.06 \$
HYDRO-QUÉBEC	CONTRAT 3004 17557 EN FACE DU 488, RUE PRINCIPALE FACT. 655000977491 ET PAIEMENT LE 23 JUILLET 2012	30.88 \$
HYDRO-QUÉBEC	CONTRAT 3001 94089 VOISIN DU 391, RANG DES CHUTES FACT. 616300808077 ET PAIEMENT LE 23 JUILLET 2012	17.74 \$
HYDRO-QUÉBEC	CONTRAT 3001 712267 LUMINAIRES FACT. 616300808078 ET PAIEMENT LE 23 JUILLET 2012	524.41 \$
TÉLUS	MUNICIPALITÉ ST-PATRICE FACT. DU 16 JUIN 2012 ET PAIEMENT LE 6 JUILLET 2012	393.24 \$
TÉLUS	MUNICIPALITÉ ST-PATRICE ET CASERNE INCENDIE FACT. DU 16 JUIN 2012 ET PAIEMENT LE 6 JUILLET 2012	63.37 \$
TÉLUS	MUNICIPALITÉ ST-PATRICE ET CENTRE DES LOISIRS FACT. DU 16 JUIN 2012 ET PAIEMENT LE 6 JUILLET 2012	187.28 \$
	TOTAL:	3 051.48 \$

SALAIRES NETS PAYÉS EN JUILLET 2012	9 519.93 \$
--	-------------

COMPTES AUTORISÉS PAR RÉOLUTION EN JUILLET 2012		
ENTREPRISES	DESCRIPTION	MONTANT
CLD LE LA MRC DE LOTBINIÈRE	3 REPAS POUR TOURNOI DE GOLF DES GENS D'AFFAIRES DU CLD DE LOTBINIÈRE TENU LE 28 AOÛT 2012 CHÈQUE 3602 ET RÉ.S. 977-03-07-2012	130.00 \$
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	2 INSCRIPTIONS POUR CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS TENU LE 27-28- 29 SEPTEMBRE 2012 CHÈQUE 3603 ET RÉ.S. 976-03-07-2012	1 379.70 \$
INNOVATION ROUTIÈRE REFCON INC.	1E VERSEMENT DE LA FACTURE 000365 POUR TRAVAUX RÉFECTION DE LA FONDATION PAR CONCASSAGE DE LA ROUTE ROSS CHÈQUE 3604 ET RÉS. 987-03-07-2012	101 516.12 \$

INNOVATION ROUTIÈRE REFCON INC.	2E VERSEMENT DE LA FACTURE 000365 POUR TRAVAUX RÉFECTION DE LA FONDATION PAR CONCASSAGE DE LA ROUTE ROSS DÈS QUE LA RÉCEPTION DE LA QUITTANCE FOURNIE PAR CET ENTREPRENEUR CHÈQUE 3605 ET RÉS. 987-03-07-2012	101 516.12 \$
FABRIQUE DE ST- PATRICE DE BEAURIVAGE	SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2012 POUR STATIONNEMENT DE L'ÉGLISE DE ST-PATRICE DE BEAURIVAGE CHÈQUE 3606 ET RÉS. 996-03-07-2012	5 000.00 \$
RÉJEAN PARENT	1E VERSEMENT POUR CONTRAT TONTE GAZON POUR LES TERRAINS DE LA MUNICIPALITÉ CHÈQUE 3607 ET RÉS.997-03-07- 2012	1 989.07 \$
	TOTAL:	211 531.01 \$

CHÈQUES PAYÉES D'AVANCE EN JUILLET 2012		
ENTREPRISES	DESCRIPTION	MONTANT
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	ENVOI BULLETIN MUNICIPAL JUILLET 2012 CHÈQUE 3609 ET BON COMMANDE 549	95.71 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	ACHAT 2 ROULEAUX DE TIMBRES CHÈQUE 3610 ET BON COMMANDE 315	140.27 \$
	TOTAL:	235.98 \$

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 1030-01-08-2012
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Richard Breton et résolu unanimement que la séance soit et est levée à 20h48

Lewis Camden,
Maire

Frédéric Desjardins,
Directeur général et Secrétaire-
Trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Frédéric Desjardins, Directeur général et Secrétaire-Trésorier, certifie par la présente qu’il y a les crédits nécessaires pour les dépenses autorisées pour le mois de juillet 2012.

Frédéric Desjardins, Directeur général et Secrétaire-Trésorier.

